

D.2017.07.05.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

**6.3 - Doublement de la capacité ligne A - Station Jean Jaurès : Marché n° 52M 2017 13036 M :
Lot n° 3 - Courants forts - Courants faibles - Ventilation/Climatisation - Faux plafonds :
Autorisation de signer le marché avec le groupement d'entreprises ENGIE INEO MPLR / GENIE
CLIMATIQUE MISPOUILLE (Cotraitance) / ARTEL SN (Cotraitance)**

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.07.08.6.6 du 08 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement EGIS RAIL/EGIS SO/LCR ARCHITECTES pour un montant de 2 466 658,00 € HT.

Par délibération D.2016.10.19.6.8 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 15 949 200 € HT.

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter à la station Jean Jaurès de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B.

Les travaux sont répartis en 6 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le présent marché concerne le lot n° 3 « Courants forts - Courants faibles - Ventilation/Climatisation - Faux plafonds » qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- la spécialité « Courants forts » du marché traite principalement de la migration, sous exploitation, de trois locaux techniques : « Poste de Livraison », « Poste Eclairage Force » et local « Chargeurs batteries 48V » d'une implantation existante à une implantation projetée distante d'une cinquantaine de mètres,
- la spécialité « courants faibles » du marché traite des équipements liés aux systèmes suivants : sécurité incendie, vidéosurveillance, contrôle d'accès, interphonie, réseau de câblage, sonorisation, radiocommunication, contrôle commande désenfumage qui sont étendus, modifiés ou déplacés pour recevoir les nouveaux équipements nécessaires aux besoins du projet ou répondre aux impératifs des impacts provoqués par les travaux de génie civil,
- les travaux de « Ventilation/Climatisation » concernent le traitement thermique des locaux techniques en mezzanine et le traitement des futurs vestiaires de la police qui sont déplacés pour les impératifs du projet,
- les travaux de « faux plafonds » concernent l'extension du dispositif existant au niveau des quais et la réalisation des faux plafonds métalliques sur l'accès côté boulevard Carnot reconfiguré pour l'amélioration des flux de transit entre les lignes A et B.

La procédure retenue est l'appel d'offres restreint soumis aux dispositions des articles 69 et 70 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 20 janvier 2017, aux publications du BOAMP, JOUE, de Marchés Online et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 17 février 2017 à 12h00.

Quatre (4) candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par la concurrence.

Avis d'appel public à la concurrence
031-253100986-20170712-20170705-6-3D-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, retenu les trois candidatures suivantes :

1. EIFFAGE FONTANIE
2. SPIE Sud-ouest / DARAM GEVAERT (Sous-traitance) / CASSIN DESAMANTAGE DEMOLITION (Sous-traitance)
3. ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE (Cotraitance) / ARTEL SN (Cotraitance)

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été transmis aux quatre concurrents le 19 avril 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 02 juin 2017 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **27 juin 2017**, attribué le marché au groupement d'entreprises **ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE (Cotraitance) / ARTEL SN (Cotraitance)** pour un montant de **2.840.992,85 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2017 13036 M avec le groupement d'entreprises **ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE (Cotraitance) / ARTEL SN (Cotraitance)**.

Le Comité Syndical :
-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

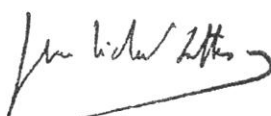
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises **ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE (Cotraitance) / ARTEL SN (Cotraitance)** le marché n°52M 2017 13036 M concernant la réalisation des travaux du lot n° 3 « Courants forts - Courants faibles - Ventilation/Climatisation - Faux plafonds » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès, de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B, pour un montant de **2.840.992,85 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170712-20170705-6-3D- DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017
--